

ARRETE DU MAIRE N° 37/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu la demande d'arrêté de police de circulation présentée par l'Entreprise S.V.T. - 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille, pour des travaux de terrassement et traversé de route pour raccordement électrique au 16 route de Sivry à Belleau,

Le Maire de la Commune de BELLEAU,

ARRETE

Article 1^{er}. La circulation au niveau du N° 16 route de Sivry à 54610 Belleau se fera en chaussée rétrécie à compter du Lundi 26 novembre 2018 et ce jusqu'à la fin des travaux (durée probable des travaux jusqu'au vendredi 30 novembre 2018).

La vitesse sera limitée à 30 km/heure durant toute la durée des travaux.

Article 2. La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par L'Entreprise S.V.T. - 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille, chargée des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 5. Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex
Entreprise S.V.T. – 6 rue de Nomeny – 54610 Manoncourt-sur-Seille
Transports KEOLIS – 3 rue de la Sablière -54136 Bouxières aux Dames,
Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle – Service Transport Scolaire – 48 Esplanade
Jacques Baudot – 54035 NANCY Cedex
DITAM – VDL – 500 Avenue de Champagne – 54700 PONT-A-MOUSSON,
Gendarmerie Nationale – 7 rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

Belleau, le 23 novembre 2018
Pour le Maire et par délégation,
Jean-Michel VAUTRIN – 3^{ème} Adjoint

Arrêté rendu exécutoire par Monsieur le Maire compte tenu de sa transmission en Préfecture de Meurthe-et-Moselle en date du 23/11/2018

